



Règlement de course : annexe CANICROSS

1. LES CHIENS

Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve de canicross.

Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis (respect des lois en vigueur).

Les chiens de 2^{ème} catégorie peuvent participer sous réserve qu'ils respectent les préconisations légales.

Tous les chiens participants à une course doivent être **obligatoirement vaccinés contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et la toux de chenil** (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin).

Tous les chiens doivent être vaccinés dans les 12 mois, sauf pour la rage pour qui, selon le vaccin la validité est de 1 ou 3 ans, et dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo-vaccination.

Tous les chiens devront être identifiés (**puce, tatouage**).

Ne seront pas admis à participer le jour de l'épreuve, sous contrôle vétérinaire :

- ⇒ les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline,
- ⇒ les chiennes gestantes ou allaitantes,
- ⇒ les chiens handicapés sauf autorisation du vétérinaire en fonction du handicap.

2. LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (réf. CERFA n°50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret n°91-823 du 28/08/1991 contrôlées et gérées par la Société Centrale Canine).

Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit **en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie**, et doit être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du Code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une **assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien**.

3. LE MATÉRIEL

En cani-trail, l'usage de chaussures de cross (munies de pointes métalliques) est **STRICTEMENT INTERDIT** en toutes circonstances.

La laisse ou la longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire. La mesure se fait au niveau de la taille du conducteur jusqu'à la base de la queue du chien.

Le **harnais de traction du chien** devra être **confortable** afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être **adapté à sa morphologie**, à savoir :

- ⇒ ne pas comprimer ni la cage thoracique, ni la trachée,
- ⇒ ne pas entraver le mouvement des épaules,
- ⇒ sont proscrits tous les harnais de type travail et les harnais de type norvégien, les colliers étrangleurs, colliers à griffes, colliers électriques, la laisse à enrouleur ou tout autre moyen de maltraitance.

L'organisation peut refuser un harnais conforme si elle estime qu'il n'est pas adapté au chien (trop petit, abîmé...).

Le **coureur** devra également porter une **ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum** ou une **ceinture sous-cutale (type baudrier)** ou un **cuissard avec ceinture intégrée**.

Tout concurrent devra mettre son matériel en conformité avec les précédents paragraphes pour pouvoir prendre le départ.

4. LE COMPORTEMENT

Tout sportif doit adopter, en toute circonstance, un comportement digne de l'éthique qu'il revendique. Ayant de surcroît connaissance de la réglementation propre à cette discipline, il se doit et s'engage par le fait de son adhésion, d'entretenir constamment un esprit sportif particulier, compte tenu de la responsabilité engagée vis-à-vis de l'espèce canine et du respect qui lui est dû.

Tout concurrent est responsable du comportement de son chien sur le lieu de la course ou sur le parcours.

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau et de le mouiller pour le rafraîchir.

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** :

- de tirer le chien et/ou empêcher le chien de se désaltérer et/ou refus de se laisser dépasser,
- de courir devant le chien,
- d'être violent envers le chien ou un concurrent et/ou non-respect du parcours de façon volontaire,
- de détacher son chien et/ou reconnaissance du parcours avec le chien.

Les participants veilleront à ramasser les déjections des chiens et autres détritres dans les sacs poubelles mis à disposition par les organisateurs.

Types de harnais autorisés en compétition (sous condition d'être bien adapté au chien)

Les harnais présentés ci dessous le sont à titre d'exemple, les marques et modèles sont libres. La liste est non exhaustive. Le juge de course reste le seul a pouvoir valider ou non un harnais qui, même si il est d'un type autorisé peut ne pas être validé car non adapté au chien (taille par exemple)

Harnais de type X Back ©



Harnais de type courts de traction ©



Autres types de harnais de traction ©

